

ARRETÉ N° 50...-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MADAME SANDRA GRUSSENMEYER,
ADJOINTE
AUX AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENTS ET MOBILITES**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Sandra GRUSSENMEYER, Adjointe au Maire,

CONSIDERANT qu'une bonne administration communale rend nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1er

A compter du 21 mars 2026, Madame Sandra GRUSSENMEYER, Adjointe au Maire, est déléguée pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi, **les fonctions relatives aux affaires sociales, aux logements et aux mobilités.**

ARTICLE 2

Madame Sandra GRUSSENMEYER est autorisée à signer tous documents et courriers sous ma responsabilité et ma surveillance en rapport avec les délégations mentionnées à l'article 1^{er}. Elle pourra à ce titre engager financièrement la commune dans la limite de 1.000,00 euros TTC par bon de commande.

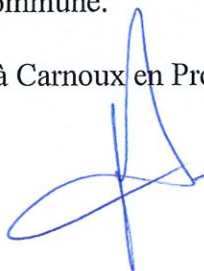
ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23/03/2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature
de Madame Sandra GRUSSENMEYER